

Réunion du 16 décembre 2021 au 17 décembre 2021

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture - FEAMPA 2021-2027	556

Le Conseil Régional,

VU le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas,

VU le règlement (UE) 2021/1139 du Parlement européen et du Conseil du 7 juillet 2021 instituant le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture et modifiant le règlement (UE) 2017/1004,

VU l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional en date du 14 décembre 2021,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors d'une séance du Conseil régional des 21 et 22 octobre 2021,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la stratégie des mesures régionales du programme national du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) en Pays de la Loire et la répartition de la maquette régionale 2021-2027 telle que présentée en annexe 1.

APPROUVE

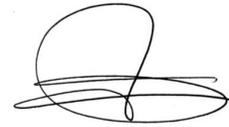
l'inscription au budget primitif 2022 d'une dotation de 14 430 000 € d'autorisations de programme et d'une dotation de 1 750 000 € d'autorisations d'engagement, de 600 000 € de crédits de paiement en investissement et de 145 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°556 : "Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture - FEAMPA 2021-2027",

AFFECTE

une autorisation de programme correspondante de 14 430 000 € et une autorisation

d'engagement correspondante de 1 750 000 € au titre du programme n°556 : "Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture - FEAMPA 2021-2027".

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Démocrates et progressistes

REÇU le 20/12/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs